

Au mois d'octobre, la DGESCO du ministère de l'éducation nationale a diligenté une mission « exigence des savoirs » auprès des acteurs de l'éducation afin d'élever le niveau de notre Ecole. En tant qu'association de spécialistes de l'EPS, l'AE-EPS a été sollicité pour donner son avis quant à l'acquisition des « savoirs fondamentaux » à l'Ecole. Ci-dessous, le texte qui a été rédigé pour notre association, synthétisant les échanges ayant eu lieu entre les représentants de nos groupes ressources et le bureau national.



--

L'Association pour l'Enseignement de l'EPS (AE-EPS), sous le régime de la Loi de 1901, a pour seul but de promouvoir un enseignement de qualité pour l'éducation physique et sportive scolaire. Elle propose des journées de formation, des ouvrages, une revue « Enseigner l'EPS ». Elle est organisée à la fois en Groupes Thématiques et en antennes Régionales sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin. Après consultation de ces différents organes et à travers la voix des représentants de son Bureau national, l'AE-EPS souhaite aujourd'hui vous faire part de différents constats et enjeux forts, préalable indispensable à la présentation de son positionnement quant à la commande effectuée. En effet, si notre discipline ne semble pas être classée comme porteuse de "savoirs fondamentaux", nos propos auront pour objectif d'en montrer les atouts et possibles au regard des enjeux sociétaux. Nous détaillerons les bénéfices de l'activité physique scolaire au regard de l'état de santé physique et morale de nos élèves. Puis nous expliciterons le rôle primordial de l'EPS dans l'éducation à la citoyenneté et dans une visée inclusive.

A nos yeux, l'éducation physique et sportive scolaire s'appuie sur l'ensemble des pratiques physiques disponibles qui sollicitent les conduites motrices de l'individu agissant. Sa place doit être centrale dans la formation d'une personne à considérer dans sa globalité. Dans cette perspective moniste, le corps n'est pas au service de l'esprit mais ces deux entités interagissent constamment et si fortement qu'elles forment un tout uni et indivisible. Ainsi, il n'est pas envisageable de différencier des savoirs fondamentaux et des pratiques fondamentales comme évoqué par Gabriel Attal dans le dernier numéro de la Revue EP&S¹. L'EPS n'est pas une propédeutique à d'autres apprentissages mais bien porteuse d'apprentissages et de savoirs en soi. Nous parlons d'ailleurs de « savoir nager », « savoir s'entraîner » ou de « savoir rouler à vélo » pour exemple, témoignant ainsi de l'interaction constante entre savoir et pratiques en EPS. En ce sens, former et éduquer corporellement nos élèves, c'est donc prendre en compte de manière indissociable et complémentaire les dimensions affective, cognitive, sociale et physique pour construire en actes, l'envie et les moyens de pratiquer une activité physique tout au long de sa vie pour garantir un « habitus santé ».

A cet égard, il n'est plus à démontrer que la pratique d'activités physiques, sportives, artistiques et de développement (APSAD) est un déterminant majeur de la santé physique, mentale et sociale de tout citoyen. Pour reprendre les mots du ministère de la santé², « notre société est marquée par une forte augmentation de la sédentarité, liée notamment à la tertiarisation des emplois, à l'augmentation des déplacements inactifs et à l'essor du numérique. Or, l'activité physique est un déterminant majeur de l'état de santé des individus et des populations à tous les âges de la vie. Elle contribue à améliorer l'état de santé et ses bienfaits constituent un réel apport permettant

¹ Attal, G. « Aux lecteurs de la revue EPS », Revue EPS n°400, 2023

² <https://sante.gouv.fr/systeme-de-sante/strategie-nationale-de-sante/priorite-prevention-rester-en-bonne-sante-tout-au-long-de-sa-vie-11031/priorite-prevention-les-mesures-phares-detaillees/article/la-sante-par-l-activite-physique-et-sportive>

aux personnes de mieux vivre ». En effet, de nombreuses recherches recensées par l'ONAPS³ ont permis de démontrer l'impact positif de l'activité physique sur la santé en diminuant le risque de développer pratiquement toutes maladies chroniques. Associée à une alimentation équilibrée, elle permet de lutter contre l'obésité chez l'enfant comme chez l'adulte. De plus, elle permet l'amélioration de l'endurance, des fonctions respiratoires et cardiaques. Elle augmente la force musculaire. Elle améliore la souplesse, l'équilibre et la coordination. Enfin, au niveau du bien-être de chacun, elle améliore la qualité du sommeil et les capacités cognitives, et en diminuant l'anxiété et les états dépressifs, elle contribue à l'amélioration de la qualité de vie et favorise l'intégration sociale. Le Haut Conseil de la Santé publique⁴ souligne également la nécessité urgente de promouvoir dans la vie quotidienne un environnement favorable à l'activité physique pour toutes et tous afin de permettre le développement physique, social et mental de tous les citoyens. Quand on sait que le seul fait d'être assis plus de 3h par jour est responsable de 3,8% des décès, toutes causes confondues et indépendamment du niveau d'activité physique⁵, il nous semble primordial de réaffirmer la place fondamentale de l'éducation physique et sportive scolaire dans l'optique de « casser le temps sédentaire à l'école afin d'éviter aux enfants de passer des périodes prolongées en position assise »⁶ mais également au regard de tous les savoirs, savoir-faire et savoir-être qu'elle permet de faire construire aux élèves en interrelation avec les autres disciplines.

Si l'EPS permet en effet un espace de pratique active, son rôle ne saurait néanmoins être cantonné à une simple mise en mouvement des élèves sous couvert d'enjeux sanitaires. Nous rappelons ainsi que l'éducation physique et sportive vise à former, par la pratique physique, sportive, artistique, un citoyen épanoui, cultivé, capable de faire des choix éclairés pour s'engager de façon régulière et autonome dans un mode de vie actif et solidaire⁷. Elle contribue à développer, par apprentissage, la motricité des élèves et une culture de l'activité physique, régulière et durable, condition de la construction d'une éducation pour la santé. Elle permet aussi à chaque élève de renforcer son estime de soi, d'intégrer des valeurs civiques en contribuant à l'acceptation des différences et à la lutte contre les stéréotypes sociaux⁸. Si de nombreux savoirs semblent fondamentaux, l'éducation physique et sportive, au même titre que toutes les autres disciplines, est un levier indispensable du processus de construction des compétences chez les élèves.

Elle permet également de donner du sens, en acte, à des savoirs parfois éloignés de la culture des élèves, notamment les plus en difficultés. En ce sens, elle permet de les (ré)engager dans le processus d'apprentissage en EPS mais aussi dans les autres disciplines, jouant ainsi un rôle primordial dans la lutte contre les inégalités scolaires. Enfin, dans un contexte de violences physiques et morales que nous connaissons tous, l'EPS permet également d'apprendre aux plus jeunes à respecter des règles, à respecter autrui et à respecter toutes les différences grâce à des apprentissages « par corps » permettant d'assimiler et plus justement « d'incorporer » des savoirs, savoir-faire et savoir-être, fondamentaux pour leur émancipation et une vie en société en toute adélphité.

Pour répondre néanmoins à votre commande, il est évident que l'EPS s'appuie à chaque instant sur les autres disciplines, incluant le Français et les Mathématiques dans la mesure où les savoirs mobilisés doivent prendre sens pour résoudre des problèmes concrets. De plus, il est notable que les enseignants d'EPS sont, dans les établissements, très souvent porteurs et acteurs de projets dont l'articulation des savoirs est au cœur des préoccupations des équipes. L'éducation physique

³ <https://onaps.fr/les-impacts-sanitaires/>

⁴ <https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=1211>

⁵ Rezende LFM, Sá TH, Mielke GI, Viscondi JYK, Rey-López JP, Garcia LMT. All-Cause Mortality Attributable to Sitting Time: Analysis of 54 Countries Worldwide. *Am J Prev Med.* 2016;51(2):253-263. doi:10.1016/j.amepre.2016.01.022

⁶ Note du Conseil scientifique de l'éducation nationale — Février 2022, n°6

⁷ Programmes LGT – BO spécial n°1 du 22/01/2019

⁸ Programmes LP – BO Spécial du 11/04/2019

et sportive apprend aux enfants et adolescents à élaborer des systèmes de communication dans et par l'action, à se doter de langages communs pour pouvoir mettre en œuvre des techniques efficaces, prendre des décisions, comprendre l'activité des autres dans le contexte de prestations sportives ou artistiques, individuelles ou collectives. Elle permet d'apprendre à communiquer pour mettre au point des projets de jeu, de pratique, d'entraînement, de création etc., d'apprendre à composer une chorégraphie collective, de rendre compte d'un jugement sportif ou artistique, de calculer un pourcentage de charge ou de vitesse pour s'entraîner à la bonne intensité et se projeter dans un plan de gestion de sa vie physique, d'analyser et comparer des données à la suite d'un match pour repérer et débattre des lignes de faille et de force, de tracer le graphique de ses progrès sur un carnet d'entraînement etc. Autant d'occasions de mobiliser et de renforcer des savoirs liés au français (verbalisation, vocabulaire, oralité...) ou aux mathématiques (calcul, analyse déductive, comparaison de données chiffrées...).

Mais elle va plus loin, car si elle permet de donner du sens à certains savoirs issus des autres disciplines, elle permet en retour d'enrichir les autres disciplines par la construction de compétences transversales en acte. Nous rappelons d'ailleurs que le Conseil Scientifique de l'Éducation Nationale⁹ met en avant les nombreux impacts positifs de l'activité physique sur les fonctions cognitives qui, à leur tour, amélioreraient les résultats scolaires des élèves et en particulier en mathématiques.

Toutefois, et nous insistons sur ce point, si l'EPS peut aisément interagir avec les autres disciplines pour que les élèves construisent des compétences par essence transversales, elle restera l'unique lieu d'expériences corporelles diversifiés et marquantes, laissant des traces fortes dans l'histoire de vie de nos élèves. Ce sont justement les savoirs fondamentaux de notre discipline et les compétences construites in situ par les élèves qui permettent à l'EPS de viser une véritable émancipation corporelle construite grâce à la coopération entre tous les élèves. Et c'est justement parce que l'EPS permet l'acquisition de savoirs multiples, l'apprentissage de techniques complexes, et la construction de compétences qui donnent des pouvoirs de comprendre et d'agir aux élèves, qu'on ne peut se résoudre à la mettre "à l'ombre" des autres disciplines, quelles qu'elles soient.

Ces logiques résultent des choix didactiques et des mises en œuvre pédagogiques des enseignants qui sont capables de transformer une expérience vécue, éprouvée en savoirs explicites et signifiants. Ce sont eux, à travers leur expertise pédagogique et didactique acquise en formation initiale et continue, qui ciblent les contenus adaptés à un contexte particulier d'enseignement, qui donnent des repères et des indicateurs aux élèves pour les guider dans leurs apprentissages, et qui encadrent les différentes interactions sociales entre et avec les élèves pour qu'ils construisent des compétences spécifiques à l'EPS tout en prenant du plaisir à pratiquer, levier primordial du réinvestissement de ces compétences dans et en dehors de l'école.

En ce sens, l'éducation physique, sportive et artistique des élèves est à envisager de l'école primaire jusqu'à l'université, à travers une progression habilement réfléchi tout au long de leur parcours de formation. L'école maternelle, de par son organisation et le travail quotidien autour de la motricité en est un des fondements. Dès le CP, nous soutenons des séquences longues d'apprentissage, effectuées par les professeurs des écoles à l'école primaire puis par les professeurs d'EPS au collège et au lycée. Le travail par cycle se révélant également primordial pour assurer la continuité des apprentissages des élèves. Si une augmentation des espaces et des volumes horaires nous semble indispensable, c'est surtout une EPS de qualité que nous défendons. Nous le répétons, l'éducation physique et sportive ne saurait être réduite à de la simple pratique physique pour faire « bouger » les élèves. Si l'apprentissage « par corps » est la spécificité de l'EPS, il existe une insécable interdépendance entre les composantes motrice,

⁹ Note du Conseil scientifique de l'éducation nationale — Février 2022, n°6

méthodologique et sociale de chaque compétence à construire par les élèves en EPS. Ces apprentissages s'incorporent à travers un ensemble de situations pédagogiques, et nécessitent que les effectifs soient revus à la baisse, notamment au collège et au lycée pour que la différenciation soit possible entre les profils variés d'élèves et que les enseignants puissent gérer intelligemment les formes de groupement. En effet, nous considérons l'hétérogénéité comme une richesse et, pour apprendre aux élèves à coopérer et à bien vivre ensemble, il est indispensable de générer des interactions positives entre les élèves et d'être capable de diversifier les formes de groupement au regard du contexte spécifique de classe pour favoriser l'efficacité des modes de guidage et de tutorat entre les élèves. Agir ensemble est indispensable, apprendre ensemble l'est encore plus.

L'éducation physique ainsi appréhendée n'exclut pas. Au contraire, elle donne la possibilité à chacun d'être suffisamment éduqué (corporellement) pour poursuivre une activité physique quelle qu'en soit la finalité (sportive ou non, de loisir ou compétitive, de développement ou de bien-être...). Mais à la condition de ne pas reproduire à l'identique les pratiques sportives de compétition notamment lorsqu'elles mènent à l'exclusion ou à la discrimination des élèves au risque d'accentuer les déviances ou les inégalités. L'activité sportive d'opposition, de coopération ou encore de coopération prend appui sur une mise en actes de la citoyenneté. Elle est inclusive et s'ouvre à tous sans conditions, elle propose une approche éducative de santé, d'engagement associatif et de développement durable. Disposer d'une culture vécue de l'activité physique s'ouvrant sur les pratiques sportives actuelles et à venir constitue une exigence sociale où chacun a sa place, qu'il soit pratiquant intensif, occasionnel, qu'il vise des objectifs compétitifs ou non. Cela renvoie au principe du plaisir de la pratique, à la fois finalité et levier puissant de mobilisation dans différents contextes.

Pour conclure, les activités physiques, sportives et artistiques, support de l'éducation physique scolaire, sont pour nous des amplificateurs d'expériences, d'interactions, d'émotions, de santé, de plaisir, de valeurs humanistes et constituent un moyen d'accès, de toutes et tous à égalité, au patrimoine culturel contemporain. C'est en ce sens que l'EPS nous semble fondamentale, au même titre que les autres disciplines.



Fabrice PAINDAVOINE, Co-président de l'AE-EPS
Romain BARON, pour le Bureau National de l'AE-EPS